

Nombre de membres : 34

N°2021-06

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 26

Exprimés : 31

Pouvoirs : 5

Pour : 31

Votants : 31

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert Morange » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 05 mars deux mille vingt et un.

Présents : Christophe Gérrouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, François Chaulet, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, Pierre Hachin.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Pierre Varachaud pouvoir à Chantal Chabot, Louis Furlaud pouvoir à Patrice Chauvel, Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort, Christian Vignerie pouvoir à Jean Maynard, Stéphane Seyer pouvoir à Christophe Gérrouard

Secrétaire de séance : Bernard Darfeuilles

Objet : Autorisation donnée à monsieur le Président de signer un « Contrat Territoire Lecture »

Monsieur le Président explique que dans le cadre du développement qualitatif du réseau de lecture publique de la Communauté de Communes Ouest Limousin, et notamment de la volonté de recevoir tous les publics dans le respect de la transition écologique, il est envisagé de signer avec l'Etat, représenté par la DRAC, un « Contrat Territoire lecture » dont les axes sont les suivants :

- « Développer les publics » : personnes âgées, petite enfance, populations étrangères, exclus du numérique, non usagers,
- Développement des animations culturelles
- Formation des agents du réseau de lecture publique

Par ce contrat, la CCOL s'engage à mettre en adéquation son budget « lecture publique » avec les axes qui y sont développés. Pour sa part, l'Etat s'engage à assurer le versement d'une subvention annuelle équivalente au montant engagé chaque année par la Communauté de Communes Ouest Limousin.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité:

- AUTORISE monsieur le Président à signer avec l'Etat, représenté par la DRAC, un « Contrat Territoire Lecture » pour la période 2021-2023, et selon le modèle joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le

Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD

Accusé de réception en préfecture
087-200066520-20210311-202103_202106-DE
Reçu le 15/03/2021